



# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

*Membre de  
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee@wanadoo.fr) - <https://www.fnlp.fr>

---

## *Déclaration des organisations à l'occasion du meeting laïque du 12 mars 2020 à Annecy*

A l'appel de 10 organisations laïques et syndicales du département de Haute-Savoie : - Libre Pensée - FOL - LDH - FCPE - FO - CGT - FSU - UNSA - Solidaires - SGEN-CFDT :

*Nous sommes aujourd'hui 120 militants, citoyens, laïques  
rassemblés dans ce meeting.*

Plus de 2 000 citoyens ont nommément participé en signant *l'Appel aux Laïques* qui a été adopté le 9 décembre 2020



## **Contre le financement public – 5 millions d'euros - de la construction d'une « université » privée catholique à Annecy.**

Cette opération anti-laïque devait rester opaque et cachée des citoyens et des élus qui n'étaient pas au courant du projet au moment du vote au Conseil communautaire du Grand Annecy. Maintenant cette provocation est grâce à nous sur la place publique.

Nous nous félicitons de ce premier résultat de la campagne engagée.

Une délégation sera reçue par M. **Jean-Luc Rigaut**, Président du Grand Annecy vendredi 13 mars.

**Mais M. Christian Monteil** pour le Conseil Départemental et **M. Laurent Wauquiez** pour le Conseil Régional ne nous ont pas répondu. Ce n'est pas acceptable.

Nous ne lâchons pas. En conséquence, nous décidons

- de continuer à faire signer massivement et partout *l'Appel aux Laïques*
- de redemander à être reçus par Mrs Monteil et Wauquiez
- d'étudier les possibilités de recours juridiques

Dans ce cadre nous continuerons de mener campagne :

- pour la défense et le respect de la Loi de 1905, de Séparation des Églises et de l'État
- pour le respect du principe républicain : Fonds publics à l'École Publique, fonds privés à l'école privée
- Contre le financement public de l'université catholique d'Annecy
- pour une Université publique de plein exercice à Annecy
- 



***Message de la Fédération nationale de la Libre Pensée  
Au meeting laïque d'Annecy***

Chers amis, Chers camarades,

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** vous apporte tout son soutien dans votre action contre l'extension de l'aide publique au développement de l'enseignement supérieur catholique dans votre département. Elle remercie la **Fédération de la Libre Pensée de Haute-Savoie** d'avoir agi comme le centre de l'union laïque pour permettre à tous les partisans de la laïcité de s'unir sur un objectif commun.

Nous savons tous que l'appellation « *université catholique* » est frauduleuse et qu'elle est prohibée par la grande loi du 18 mars 1880 qui stipule :

« **Art. 1er.-** *Les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat.*

**Art. 4.-** *Les établissements libres d'enseignement supérieur ne pourront, en aucun cas, prendre le titre d'universités. Les certificats d'étude qu'on y jugera à propos de décerner aux élèves, ne pourront porter les titres de baccalauréat, de licence ou de doctorat.*

**Art. 5.-** *Les titres ou grades universitaires ne peuvent être attribués qu'aux personnes qui les ont obtenus après les examens ou les concours réglementaires subis devant les professeurs ou les jurys de l'Etat. »*

Ce sont les régimes antilaïques qui ont permis de violer ces principes législatifs républicains.

L'enseignement catholique à tous les niveaux est œuvre d'évangélisation et de conquête cléricale. Comme disait **Giuseppe Garibaldi** : « *Les cléricaux sont comme un, et ils mangent comme mille* ». Leurs appétits sont insatiables.

La Libre Pensée vous appelle à multiplier à tous les niveaux les délégations, les actions, les démarches pour que chacun soit responsable de ses actes. La forfaiture doit être mise en lumière et les actes antilaïques doivent être dénoncés et combattus publiquement.

C'est toute l'œuvre laïque construite depuis la **Révolution française** qui est menacée par l'action antilaïque de ceux qui veulent faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers.

Chaque année, comme l'a établi la Libre Pensée, sans que personne ne le conteste et que, par contre, tout le monde reprenne ses chiffres, **ce sont plus de 12 milliards d'euros** qui sont versés à l'Eglise catholique et à ses œuvres chaque année.

Par le biais des lois **Debré, Guermeur, Haby, Rocard, des Accords Lang/Cloupet, Carle** ; c'est une somme équivalente à l'impôt d'Eglise en Allemagne, mise en place par le concordat hitlérien en 1933 qui est donnée chaque année à l'officine française du Vatican.

C'est aussi à peu près la même somme que le Vatican reçoit chaque année suite aux accords du Latran signés par le fasciste **Mussolini** et le pape de l'époque.

C'est donc dans cette situation que le Président de la République **Emmanuel Macron** veut « *réparer le lien abimé entre l'Etat et l'Eglise* » pour lui permettre de redominer les corps et les consciences et redevenir une puissance mobilière, immobilière et financière.

La Libre Pensée a été reçue avec d'autres associations laïques par le Ministre de l'Intérieur le 27 février 2020.

Dans les propositions qui circulent et qui émanent du pouvoir, on ressort la vieille tentation de supprimer la séparation entre associations culturelles (loi de 1901) et les associations cultuelles (loi de 1905). Ce sont les préconisations du rapport **Machelon** sous l'ère **Sarkozy**. La « *culturelle* » peut toucher des subventions publiques, pas la « *cultuelle* ». On fusionne les deux et tout le monde touche.

Après, on peut jurer la main sur le cœur : on n'a pas touché les deux premiers articles de la Loi de 1905. Cette ruse n'est pas nouvelle, c'est celle de **Pétain** en 1942, qui a refait de l'Église catholique une puissance mobilière, immobilière et financière. Tous les biens de l'Église mis sous séquestre en 1906 ont été redonnés à l'Église qui a su en tirer profit. Rien que la grotte de Lourdes, mis sous séquestre en 1906, a rapporté depuis le *Régime de Vichy* de nombreux dividendes aux évêques.

Le projet d'**Emmanuel Macron** est connu, il avait déjà essayé avec l'article 38 de la loi dite « *loi pour un État au service d'une société de confiance* » pour redonner un parc immobilier de rapports aux associations cultuelles, ce qui est formellement prohibé par la loi de 1905. Mais cela avait été rejeté par le Parlement. La République n'a pas à financer directement ou indirectement les cultes. C'est ce principe que veut bafouer l'Élysée en permettant aux associations cultuelles de posséder des biens immobiliers et des immeubles de rapport pour en tirer un profit qui sera dirigé tout droit dans les caisses de l'Église catholique.

Le rôle de la République laïque n'est pas de financer sur les fonds publics l'Église catholique, ni de lui permettre d'avoir des immeubles de rapport pour se financer, par le biais de dérogations fiscales avantageuse ;

Comme le disait, l'un des leurs en 1925 à l'Assemblée nationale, l'abbé **Lemire** : « *Que l'Église vive si elle a de quoi vivre, sinon qu'elle disparaisse* ». Ce n'est pas aux citoyennes et citoyens de la financer par leurs impôts.

Pour arriver à accroître le financement public direct et indirect de l'Église catholique et pour monter une opération d'enfumage, le gouvernement doit aussi impliquer le financement de l'Islam pour mieux le contrôler, selon l'adage « *qui paie commande* ». On connaît les projets :

- Monter une structure publique-privée pour organiser les pèlerinages à la Mecque, ceci servirait de pompes à finances pour les mosquées. L'État n'a pas à organiser le culte, encore moins à organiser les voyages religieux.
- Instituer une taxe Halal sur les produits islamiques ; elle serait renverser aux Mosquées par le biais d'une Association de financement de l'Islam.
- 

Mais une taxe est un impôt, et un impôt public. C'est donc une violation flagrante du principe d'interdiction de financement public des cultes. Quand on sait que le marché *Hallal* est estimé à 5,5 milliards d'euros en France chaque année, on imagine les sommes en jeu.

Dans l'entrevue avec le **Ministre de l'Intérieur**, celui-ci a informé reprendre son projet de l'année dernière que la Libre Pensée avait condamné immédiatement : quand un membre d'une association religieuse (bien sûr musulmane) tient des propos jugés séditions, alors le gouvernement veut faire adopter une loi qui lui permettra d'interdire ipso-facto l'association, dont est membre celui qui aurait prononcé des propos séditions !

Il ne peut y avoir, au nom du principe d'égalité des citoyens, des interdits particuliers pour une catégorie de citoyens. Cela veut dire que si ce projet totalitaire est adopté, aucun syndicat, aucune association, aucun parti, aucune Obédience maçonnique ne sera à l'abri d'une dissolution, parce qu'un de ses membres a tenu des propos jugés inadmissibles par le pouvoir. C'est le retour de la responsabilité collective de sinistre mémoire.

Et cela dans la Patrie des droits de l'Homme !

Ce gouvernement remet en cause la liberté de conscience par la destruction de la loi du 9 décembre 1905 ; il continue dans la même lancée en remettant en cause la liberté d'expression et d'association.

On n'a pas besoin « d'essayer la dictature », on y va à grands pas. Tous les matraqués, les mutilés, les gardés à vue, les emprisonnés de ce pays, simplement parce qu'ils ont dit non, en sont les témoins indiscutables.

***Il faut stopper les attaques antilaïques !***

***Il faut défendre la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat !***

Dans cette situation, diviser le mouvement laïque serait criminel et ne favoriserait que les menées antilaïques du gouvernement. Il est de la responsabilité de tous et de chacun de favoriser l'unité la plus large pour faire échouer toute modification de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État.

C'est pourquoi, le 3 janvier 2020, la Fédération nationale de la Libre Pensée s'est adressée à tous les laïques, au mouvement laïque organisé pour dire :

***Pour le 60<sup>e</sup> anniversaire du Serment de Vincennes du 19 juin 1960***

***La Libre Pensée propose à l'ensemble du mouvement laïque, une manifestation nationale ou un rassemblement national***

***Pour défendre la loi de 1905 !***

***Aujourd'hui, comme hier, tous ensemble pour défendre la laïcité !***

Annecy, le 12 mars 2020